

LA RÉGION S'ENGAGE
POUR L'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES



**APPRENTI-E
ÇA CHANGE
LA VIE !**

APPRENTIS.LAREGION.FR



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Devenir apprenti.e, c'est :

- avoir un contrat de travail et se former en alternance entre l'entreprise et le Centre de Formation d'Apprentis,
- une formation gratuite quel que soit le CFA,
- valider un diplôme identique à celui préparé en voie scolaire, ou un titre professionnel reconnu par les entreprises.
- apprendre un métier et être formé aux méthodes et aux savoir-faire de l'entreprise,
- bénéficier des compétences internes à l'entreprise et de l'expérience d'un maître d'apprentissage pour se former et apprendre un métier,
- enrichir son CV d'une vraie expérience de terrain, de compétences techniques, de connaissances théoriques et de savoir-être,
- s'assurer d'une meilleure insertion professionnelle (80% d'insertion professionnelle ou poursuite d'étude à l'issue de l'apprentissage).

Pour qui ?

À partir de 16 ans et jusqu'à 30 ans.

La Région Occitanie expérimente l'allongement de l'âge d'entrée en apprentissage jusqu'à 30 ans.

* Pas de limite d'âge pour les apprenti.e.s en situation de handicap

Quelle formation ?

Du CAP au diplôme d'ingénieur, dans tous les domaines professionnels. La Région Occitanie propose plus de 1 700 formations et 720 diplômes via l'apprentissage.

Prenez le temps de bien définir votre projet professionnel : n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller mission locale, des CIO, des professeurs ou directement auprès des entreprises.

Profitez des portes-ouvertes des CFA, des salons régionaux sur l'orientation professionnelle...



Retrouvez toute l'offre de formation de la Région Occitanie sur :

www.meformerenregion.fr/trouver-une-formation

Trouvez l'entreprise

Les démarches à effectuer sont celles d'une recherche d'emploi ; aussi, n'hésitez pas à multiplier vos démarches (dès le printemps) :

- recherches directes auprès des entreprises avec l'accompagnement notamment de Pôle emploi, d'une Mission locale ou d'un Cap emploi
(bon à savoir : vous pouvez conclure un contrat d'apprentissage aussi bien dans une entreprise privée que dans une administration : services de l'Etat, hôpital, commune, Département, Région...) ;
- d'autres organismes peuvent vous accompagner :
 - Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Chambres d'Agriculture, CFA,
 - utilisez Internet et ses nombreuses ressources.

La Région met à disposition les offres en apprentissage disponibles en Occitanie recensées sur la Bourse Régionale de l'apprentissage :

www.apprentissageenregion.fr

Signer le contrat d'apprentissage

Les apprenti.e.s ont le statut de salarié. A ce titre, ils ont droit à un salaire, calculé selon un pourcentage du Smic et cotisent pour leur retraite et l'assurance chômage. Ils bénéficient de la couverture sociale et du même nombre de jours de congés payés que les autres salariés. La durée hebdomadaire de travail de l'apprenti.e est de 35 heures. Le temps consacré à la formation en CFA est compris dans l'horaire de travail.

Ce contrat de travail particulier engage trois acteurs :

- l'apprenti.e,
 - l'entreprise ou l'administration qui vous recrute,
 - le CFA dispensant la formation choisie.
-

Quand débiter mon contrat ?

Habituellement de juin à décembre avec des possibilités de dérogations hors de cette période.

Quelle rémunération ?

Votre rémunération sera en fonction de votre âge et de votre année de contrat.

(Les rémunérations mentionnées dans ce tableau relèvent du cadre légal du contrat d'apprentissage ; des accords de branches ou des conventions collectives, selon le secteur d'activité professionnelle peuvent être plus favorables.)

Salaire minimum brut mensuel			
Année d'exécution du contrat	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1^{ère} année	25% (370,07€)	41 % (606,91€)	53% (784,54€)
2^{ème} année	37% (547,70€)	49% (725,33€)	61% (962,18€)
3^{ème} année	53% (784,54€)	65 % (962,18€)	78% (1154,61€)

Base mensuelle : 151,67 heures
SMIC brut horaire : 9,76 € au 1^{er} janvier 2017

DES AIDES DE LA RÉGION POUR VOTRE PARCOURS DE FORMATION

La Région participe à l'amélioration de vos conditions de vie et de formation pour contribuer à la réussite de votre apprentissage.

Les aides sont déployées au travers de la « Carte Jeune Région », outil numérique innovant qui rassemble sur un support unique l'ensemble des aides individuelles :

- une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration*,
- la distribution et la mise à disposition des équipements pédagogiques individuels pour alléger le poids des dépenses de la rentrée scolaire,
- une aide à l'acquisition d'un ordinateur portable* pour lutter contre la fracture numérique et renforcer l'égalité des chances,
- une aide au permis de conduire pour favoriser l'insertion professionnelle des apprentis-es en dernière année de CAP ou Bac pro,
- une aide à la lecture pour favoriser l'accès à la culture.

*Ces aides sont soumises à certaines conditions, plus d'informations sur : www.laregion.fr/La-Carte-Jeune-Region-c-est-quoi-35189



BON À SAVOIR :

Vos salaires sont exonérés de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC. Cette disposition s'applique à vous-même ou au foyer fiscal de vos parents si vous y êtes rattaché.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES ENTREPRISES QUI VOUS EMBAUCHENT

Les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations de charges et d'aides financières :

- de la Région : plus d'informations sur :
www.laregion.fr/Les-aides-en-faveur-des-employeurs-d-apprenti-e-s
- de l'Etat : plus d'information sur le portail de l'alternance :
www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS ENTRE LES TROIS ACTEURS DE LA FORMATION :

L'employeur et le maître d'apprentissage	L'apprenti.e	Le CFA
<ul style="list-style-type: none">• Assure la formation pratique en lien avec le diplôme préparé• Respecte le droit du travail et les règles de sécurité dans l'entreprise : rémunération, congés...• Communique avec le CFA : livret d'apprentissage, échanges avec l'équipe pédagogique• Vérifie l'assiduité en entreprise et en CFA	<ul style="list-style-type: none">• Réalise le travail confié par le maître d'apprentissage et rend compte du travail effectué• Suit avec assiduité l'enseignement dispensé au CFA• Respecte les règles de vie du CFA et de l'entreprise• Se présente aux épreuves de l'examen	<ul style="list-style-type: none">• Définit les objectifs de formation en lien avec l'entreprise• Dispense une formation générale et pratique complémentaire de la formation reçue en entreprise• Organise des journées d'information des maîtres d'apprentissage• Assure le suivi du parcours de formation de l'apprenti.e en lien avec l'entreprise : livret d'apprentissage, visites

HÔTEL DE RÉGION

Toulouse

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9
France
05.61.33.50.50

Montpellier

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
France
04.67.22.80.00

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée